

FF/SP

**Monsieur Alain VIDALIES**  
**Secrétaire d'Etat chargé des Transports,**  
**de la Mer et de la Pêche**  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Pilote du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, la Région Basse-Normandie participe à hauteur de 35 M€ aux travaux qui permettront au Mont de retrouver son insularité, le coût global du projet étant de 185 M€.

L'ambition finale de la Région Basse-Normandie est de renouveler la découverte du Mont-Saint-Michel et de sa baie, de Granville à Saint-Malo. Il s'agit, notamment, d'améliorer l'accessibilité ferroviaire et en transport public au Mont-Saint-Michel.

La Région Basse-Normandie a fortement investi dans le développement de la ligne Paris-Granville, avec un investissement de près de 150 M€ pour l'acquisition de 15 rames Régiolis et de 20 M€ pour la construction d'un nouvel atelier à Granville.

Aujourd'hui, ces décisions d'investissement prises au niveau régional et soutenues au niveau national, nous permettent d'envisager un développement économique et touristique durable de la Baie du Mont-Saint-Michel, grâce aux opportunités offertes par une desserte ferroviaire via la ligne Paris-Granville.

La réalisation des travaux de la section Folligny-Avranches dans le cadre du CPER bas-normand 2007-2013 (31 M€) participe également à ce projet.

Tous ces investissements doivent être valorisés au mieux dans un souci commun de rentabilité économique et d'équilibre social des territoires.

Par votre courrier en date du 2 octobre 2014, vous m'avez informé de votre demande à la SNCF de disposer des éléments d'analyse commerciale les plus à jour par rapport aux dessertes ferroviaires du Mont-Saint-Michel, par le prolongement de la ligne Intercités Paris-Granville.

Je souhaite que l'analyse comparative entre la desserte ferroviaire du Mont-Saint-Michel, via la ligne Paris-Granville ou la ligne nouvelle à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire soit faite avec impartialité.

Sans attendre, la mise en œuvre d'une desserte routière à destination du Mont-Saint-Michel, via la gare de Villedieu sur la ligne Paris-Granville est envisagée, d'ici l'été 2016, en lien avec la SNCF.

Cette action constituera un premier engagement significatif pour améliorer la desserte en transport public et sera ainsi une composante essentielle du futur contrat de destination Baie du Mont-Saint-Michel.

Je souhaite, par ailleurs, que le nom de la gare de Vaugirard, devienne Vaugirard / Normandie – Mont-Saint-Michel dans le cadre d'une meilleure valorisation de la destination Mont-Saint-Michel.

La ligne Paris-Granville possède des atouts justifiant notre engagement et je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'échanger sur ce sujet lors d'une réunion permettant de statuer définitivement sur les engagements que l'Etat pourrait prendre en faveur de cette ligne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



---

**LAURENT BEAUVAIS**